



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Reinsertion professionnelle et sociale

Question écrite n° 14871

### Texte de la question

M Dominique Gambier attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur les problèmes que rencontrent les parents d'enfants autistes. Il lui demande comment il envisage l'intégration de ces enfants sur le plan éducatif. En particulier, il lui demande s'il souhaite développer l'expérience de classes intégrées pour ces enfants, et selon quelles modalités.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les problèmes que rencontrent les parents d'enfants autistes quant à l'accueil de ces enfants en milieu scolaire ont retenu l'attention du ministre d'Etat. A titre tout à fait expérimental, le fonctionnement de classes spéciales pour enfants autistes a été favorisé, en particulier à Meudon, dans le département des Hauts-de-Seine, où l'expérience est évaluée depuis la création de la classe par une équipe de chercheurs de l'université Paris-V. Pour 1990, les résultats définitifs de cette évaluation sont attendus. Le dossier relatif à l'accueil en classe spécialisée d'élèves autistes sera traité conjointement en fonction des résultats de l'évaluation en cours avec le ministre de la solidarité, de la défense et de la protection sociale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gambier Dominique](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14871

**Rubrique :** Handicapes

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 juin 1989, page 2874